



LES ATTAQUES

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Délibération n°2025-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 18/03/2025 Membres en exercices : 19 - Présents : 15 - Nombre de suffrages : 17

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme KRASINSKI Eliane, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART et Mme SEYS à M. LEFEBVRE.

A été nommé **secrétaire de séance** : M. MERCIER Éric

Objet : Motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais

Rapporteur : Madame le Maire

La motion suivante a été adoptée par le conseil communautaire de Grand Calais Terres & Mers le 27 mars. Elle sera proposée aux Conseils Municipaux du Calais afin de la soutenir.

Le Centre Hospitalier de Calais n'est toujours pas doté d'une salle de coronarographie et ce, malgré sa capacité à l'accueillir et les demandes répétées et insistantes des équipes médicales et des élus locaux.

Cette situation, conséquente à un refus de l'ARS Hauts-de-France, n'est pas acceptable pour la plus grande ville du Département du Pas-de-Calais, plus encore, quand on sait que le corps médical a alerté sur les difficultés de prise en charge que cela génère pour la patientèle locale.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'en 2022, le Calais présentait une surmortalité de plus de 45 % par rapport à la moyenne nationale pour les maladies cardiovasculaires.

Nous pouvons donc établir un lien entre cette surmortalité et l'absence de salle de coronarographie à Calais qui impose des déplacements à Boulogne-Sur-Mer, quand parfois chaque seconde compte.

Nous sommes face à un scandale sanitaire par le refus de l'ARS Hauts-de-France de développer cette offre de soin à Calais, refus qui porte préjudice à la population du Calais et qui rend inéquitable l'accès aux soins pour ne pas dire, les chances de survie.

La vie d'un habitant du Calaisis n'a pas moins de valeur que celle de tout autre habitant du territoire national. Le Calaisis ne peut être un territoire méprisé par les plus hautes instances et autorités.

Nous exigeons donc l'ouverture d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais, en 2025.

Il est proposé d'interpeller collectivement Monsieur Yannick NEUDER, Ministre de la santé et de l'accès aux soins.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 POUR) :

→ **D'approuver la présente motion.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nadine DENIELE-VAMPOUILLE